Date de génération de ce justificatif : 31/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

EARL DE KERMABJEAN – Constitution de société

Référence : L024082

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 8 mars 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

EARL DE KERMABJEAN Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital social de 7 500 € Siège social : Kerbalanec Vras 29150 CAST Constitution Par acte sous seing privé en date à CAST du 19 février 2024, a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE KERMABJEAN. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, Société Civile régie par les articles L 324-1 à L 324-10 du Code Rural. Siège social : Kerbalanec Vras 29150 CAST Début d'activité : 19 février 2024. Objet social : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. Capital social : 7 500 €. Apports en numéraire : 7 500 €. Apports en nature : Néant. Gérant : Monsieur Stéphane LOUBOUTIN, demeurant à Kerbalanec Vras 29150 CAST. Cession de parts : Agrément de l'assemblée générale extraordinaire pour toute cession de parts sociales. Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper. Pour avis

Consulter cette annonce en ligne